

Contrat de Location – Le Charri

Exemplaire à me retourner signé et accompagné des arrhes pour confirmer votre réservation.

Entre les soussignés



Laurent Pellé / Treacle McGrath Et (à remplir : nom du locataire)

Le Haut Pré (à remplir : adresse du locataire)

14 Colline de Grandrupt
88360 Rupt sur Moselle

(à remplir : téléphone du locataire)

Tel 03 29 24 46 12

Durée de la location au gîte du Charri

La présente location est consentie et acceptée pour une durée de **nuits**

Du : à compter de 14 heures* pour la prise de possession des lieux et les formalités d'usage (état des lieux, inventaire, remise des clefs, paiement des sommes prévues à cette date.

Au : à 10 heures*

*L'heure d'arrivée est à négocier hors vacances et les week-ends.

Loyer et charges

La présente location est consentie et acceptée moyennant le prix global de (a) **euros** le séjour charges comprises (eau, électricité et linge de maison).

Annulation

Au cas où le Client est obligé d'annuler la réservation moins de six semaines avant la date de la location les arrhes seraient retenues.

Dépôt de garantie

A titre de dépôt de garantie et en cautionnement des dégâts qui pourraient être causés au local ou bien au mobilier et/ou aux objets garnissant les lieux, le preneur versera, le jour de l'entrée dans les lieux, **la somme de cent cinquante euros**. Cette somme, non productive d'intérêts, **sera restituée** dès la preuve faite par le loueur que :

- aucun meuble, objet ou linge n'est absent, ni dégradé, ni sali, ou bien, si tel est le cas, sa remise en état ou son remplacement par l'identique est convenue avec le bailleur qui l'a accepté.
- les lieux n'ont subi aucune dégradation et sont remis en état propre. Si ce cautionnement s'avérait insuffisant, le locataire s'engage à en parfaire la somme.
- Le Locataire s'engage à faire le ménage avant de restituer le gîte.

Utilisation des lieux

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Capacité : le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 3 personnes.

Les animaux familiers sont acceptés sous condition.

Contrat de Location – Le Charri

Echéancier de paiement

Lors de la réservation, il est versé par le locataire la somme de (b) euros (25% du loyer), constituant des Arrhes et venant en déduction de la somme totale à payer.

Le jour de la prise en possession des lieux, le locataire s'oblige à verser :

- **Le Dépôt de garantie**, soit la somme de cent cinquante euros.
- **Le Loyer**, soit la somme de euros, loyer (a) – arrhes (b)

Le jour de l'état des lieux de sortie, le locataire s'engage à dédommager le propriétaire d'éventuels frais (voir paragraphe 4).

Adultes (nombre) Enfants de 3 à 14 ans Enfants de 0 à 3 ans
Quel(s) lit(s) Lit Double ou 2 Lits simples Lit simple supplémentaire Lit bébé

Panier de légumes (si arrivée le Samedi) OUI / NON

Animal, J'ai lu et j'accepte les conditions pour les animaux.

Fait le/...../..... à Le Haut Pré

Le loueur : Laurent Pellé / Treacle McGrath

Fait le/...../..... à

Locataire : **nom**

(signature précédée de la mention "lu et approuvé")

Appartement (capacité max 3 pers) de 60 m² habitables :

Cuisine – coin repas, séjour, chambre, toilettes indépendantes, salle de bain,

Extérieurs : parking, étendoir à linge, terrasse

Ballon d'eau chaude – eau chaude sanitaire, chauffage au sol (chaudière à bûches/panneaux solaires - gestion par le propriétaire), Poêle à bois

Communication : Internet en connexion WIFI ou filaire haut débit

Electroménager : réfrigérateur-congélateur, four-grill, plaque de cuisson induction, micro-onde, lave vaisselle, lave linge, aspirateur, téléviseur, lecteur DVD Blue Ray, radio.

Linge : une couette et des oreillers par personne, serviettes de toilette, torchons, linge de lit.

Vaisselle : la vaisselle et les ustensiles de cuisine sont suffisants pour 3 personnes.

Service additionnel : Possibilité de réserver un panier de légumes en saison de la ferme voisine pour samedi. Contactez nous avant votre arrivée. Il est également possible d'acheter des produits laitiers frais provenant des fermes voisines.

A compléter à l'arrivée

Entrée dans les lieux

fait le/...../..... à Le Haut Pré

Le Propriétaire

(ou son mandataire)

Le locataire

Sortie des lieux (et sous réserve du bon fonctionnement des appareils électroménagers)

fait le/...../..... à Le Haut Pré

Le Propriétaire

(ou son mandataire)

Le locataire

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance de l'Etat des Lieux dans les 24 heures suivant sa prise de possession des lieux.